

*Barbâtre*  
*Beauvoir sur Mer*  
*Bois de Cene*  
*Bouin*  
*Challans*  
*Chateauneuf*  
*Chauve*  
*Chaumes en Retz*  
*Fallèron*  
*Froidfond*  
*Grand Landès*  
*La Barre de Monts*  
*La Bernerie en Retz*  
*La Garnache*  
*La Guermière*  
*La Plaine sur Mer*  
*L'Épine*  
*Le Perrier*  
*Les Moutiers en Retz*  
*Machecoul Saint Mème*  
*Normoutier en l'Île*  
*Notre Dame de Monts*  
*Paulx*  
*Pornic*  
*Préfastles*  
*Saint Etienne de Mer Morte*  
*Saint Gervais*  
*Saint Hilaire de Riez*  
*Saint Jean de Monts*  
*Saint Michel Chef Chef*  
*Saint Père en Retz*  
*Saint Urbain*  
*Sallertaine*  
*Soullans*  
*Touvois*  
*Villeneuve en Retz*

Madame la Préfète de la région Pays de la Loire,  
Préfète de la Loire-Atlantique  
6 quai Ceineray  
BP 33515  
44035 NANTES CEDEX 01

**Objet : avis de la Commission Locale de l'Eau du SAGE du marais breton et du bassin versant de la baie de Bourgneuf sur l'instauration des périmètres de protection des captages de Machecoul et servitudes associées**

Madame la Préfète,

Par un courrier en date du 13 octobre 2017, vous sollicitez l'avis de la CLE du SAGE du marais breton et du bassin versant de la baie de Bourgneuf sur l'instauration des périmètres de protection des captages de Machecoul et servitudes associées, et je vous en remercie.

Lors de sa séance du 21 novembre 2017, le Bureau de la CLE a étudié ce dossier au regard de sa compatibilité avec le SAGE du marais breton et du bassin versant de la Baie de Bourgneuf. L'instauration des périmètres de protection des captages de Machecoul fait partie des priorités identifiées dans le SAGE, qui lui consacre une disposition spécifique : disposition 21 « Mettre en place le périmètre de protection des captages d'eau potable et mener à bien la démarche « captage prioritaire Grenelle » pour la nappe de Machecoul ». En ce sens, le projet est donc totalement compatible avec le SAGE.

Un aspect du dossier a cependant attiré l'attention des membres du Bureau de la CLE : la problématique quantitative associée à cette nappe. Comme cela est rappelé dans le dossier, elle connaît une exploitation importante pour l'irrigation et l'hydrogéologue agréé alerte sur la fragilité de la situation en cas de déficits marqués de pluie et/ou d'épisodes prolongés de forte chaleur. En outre, le suivi réalisé dans le cadre du tableau de bord du SAGE a montré que les volumes prélevés pour l'irrigation dans la nappe de Machecoul ont tendance à augmenter, ce qui amène à se poser la question des volumes autorisés au prélèvement pour cet usage.

Au regard de cette analyse et de l'importance de la nappe de Machecoul pour l'alimentation en eau potable sur le territoire, je vous informe que le Bureau de la CLE rend un avis favorable pour ce dossier et demande que la situation administrative des prélèvements agricoles dans l'aire d'alimentation des captages soit clarifiée et que des mesures de gestion quantitative soient mises en place (par exemple, en définissant un indicateur piézométrique pour prioriser les usages).

Je vous prie de croire, Madame la Préfète, en l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président de la CLE

Robert GUERINEAU  
Maire de Saint-Gervais

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Robert Guérineau', is written over the printed name and title. The signature is stylized and somewhat abstract, with a large loop at the top and several vertical strokes below.